

« Le prix du gaz reflète la vérité des coûts »

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRÉDÉRIC DE MONICAULT

*L'augmentation de 9,7 % au 1^{er} avril est officielle.
Philippe de Ladoucette, à la tête du régulateur
de l'énergie, veut dépassionner le débat.*

ÉNERGIE La Commission de régulation de l'énergie (CRE) est désormais en première ligne pour la fixation des prix du gaz. Son président, Philippe de Ladoucette, commente ce dossier sensible.

LE FIGARO. - Comment justifier auprès du consommateur une hausse de 9,7 % du prix du gaz ?

Philippe DE LADoucETTE - Il y a une formule de calcul et elle est totalement transparente. Dans le cas présent, il s'agit de répercuter une hausse de 3,8 % pour les coûts d'approvisionnement et de 5,9 % pour les coûts hors approvisionnement, c'est-à-dire transport, stockage et coûts commerciaux. D'où cette majoration globale de 9,7 %, qui a été examinée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur proposition de GDF Suez. L'évolution des règles permet d'aller vers la vérité des coûts.

Les prix du gaz sur le marché ont baissé significativement ces derniers mois. Comment expliquer alors la majoration des prix réglementés en France ?

Parce que ces prix réglementés dépendent d'abord et avant tout des contrats long terme qui ont été signés entre GDF Suez et plusieurs grands pays producteurs (Russie, Norvège, Algérie...). Mais les prix du gaz sur le marché, par définition volatils, n'ont pas toujours été aussi attractifs qu'aujourd'hui. En 2008, par exemple, l'industriel qui s'approvisionnait sur le marché a vu sa facture bondir de 40 % sur un an. Actuellement, l'environnement gazier a changé : non seulement l'offre est supérieure à la demande, mais d'autres sources de production, comme les gaz de schistes aux États-Unis, tendent à se développer. Tout cela favorise la chute des prix du gaz.

Peut-on imaginer que la formule de calcul indexée sur les contrats long terme soit remise en question au profit du consommateur ?

GDF Suez envisage de négocier avec certains de ses fournisseurs, comme le russe Gazprom, l'un des principaux, afin de faire baisser le coût de ses approvisionnements. Mais tous les pays producteurs ne

sont pas forcément enclins à reconsidérer le système actuel, qui comporte aussi des avantages puisqu'il permet de garantir la sécurité des approvisionnements, indispensable pour un pays comme la France. D'une manière générale, on ne peut pas non plus demander que la formule de calcul soit calquée sur les prix de marché quand ceux-ci sont plus attractifs que les contrats long terme, et vice-versa. Il y a des choix à faire...

Autrement dit, on ne touche pas à la formule de calcul des prix réglementés du gaz ?

Pas forcément. Avant la fin de cette année, la CRE va procéder, en relation avec les services de GDF Suez, à un audit de la formule. Pour s'assurer justement qu'il n'y ait pas de distorsion trop forte entre l'environnement gazier et les tarifs payés par le consommateur français. Une adaptation de la formule est toujours envisageable, sachant qu'il y a un certain nombre d'étapes à la clé. L'État devant statuer en dernier recours par arrêté.

Une adaptation de la formule de calcul des prix réglementés du gaz est toujours envisageable

Levée de boucliers à gauche

La majoration des prix du gaz officialisée hier a suscité de nombreuses protestations. Particulièrement vives à gauche, dans le sillage du député PS François Brottes pour qui « ce sont les 10 millions de Français utilisant cette énergie pour la cuisine, l'eau chaude et le chauffage qui feront les frais d'un enrichissement sans cause de l'opérateur privé GDF Suez ». De son côté, le Parti communiste a dénoncé « un gouvernement pickpocket », insistant aussi sur « le mépris dont témoigne la droite à l'égard des électrices et des électeurs ».

François Bayrou, le président du Mouvement démocrate, a pour sa part souligné que « les gens qui prennent ce genre de décisions ne se rendent pas compte de ce que sont les conditions de vie des ménages modestes ». Chez les syndicats, la CGT dénonce une « ponction injustifiée », la CFTC une décision « scandaleuse ». L'augmentation au 1^{er} avril se traduira par un surcoût de 70 euros en moyenne sur l'année pour ceux qui utilisent le gaz pour le chauffage et l'eau chaude. Quelque six millions de consommateurs sont concernés. F. M.